



Syndicat National  
Force Ouvrière  
des **Cadres** des  
**Organismes Sociaux**

# La lettre de La Michodière

N°27-2022 – 13 juillet 2022

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S  
Eric Gautron, Directeur Gérant



EDITO

## COMMISSION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE MAINTENONS NOTRE MODÈLE SOCIAL

La commission des comptes de la Sécurité sociale s'est tenue ce mardi 12 juillet, l'occasion pour FO de redire que notre modèle social fondé sur la cotisation et le paritarisme doit être intégralement restauré.

En effet, le rapport de la Commission annonce que le déficit de la Sécurité sociale pour 2022 est de 16,8 milliards d'euros. Mais ne soyons pas dupes, ce chiffre est encore (et cela fait des années que cela dure) le fruit d'arbitrages politiques, affichant des comptes déficitaires et faisant porter à la Sécu des dépenses qui ne sont pas de son ressort ! Ainsi ce sont les dépenses exceptionnelles de l'urgence sanitaire (10,6 milliards) et les mesures « Ségur » qui pèsent sur la branche sans financements nouveaux (12,6 milliards).

Alors si, comme le gouvernement aime à le rappeler, la Sécu est un patrimoine commun à tous, indispensable, et qui a montré son utilité ses deux dernières années : qu'il arrête de tenir un double discours, demandant par ailleurs la maîtrise comptable des dépenses pour atteindre à l'horizon 2027, 3 % de déficit !

**FO et le SNFOCOS demandent donc le retour aux cotisations sociales** pour financer notre modèle social et appellent à cesser le recours à la dette (pour le financement de dépenses qui ne sont pas du ressort de la Sécu).

« Restaurer la cotisation sociale et cesser les exonérations pour garantir la couverture sociale de chacun » : nous répétons **notre attachement indéfectible aux ordonnances de 1945 instituant la Sécurité sociale !**

*Eric Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS*

### SOMMAIRE

**Page 1 : Edito du SG**

Commission des comptes de la Sécurité sociale  
Maintenons notre modèle social

**Page 2 : Formation professionnelle**

Vers de nouveaux droits ?

**Page 3 : Praticiens Conseils**

Le SNFOCOS signataire de l'avenant à la CCN  
Pourquoi ?

**Pages 4 et 5 : Communiqué intersyndical commun**

Lettre au Ministre de la Santé et de la Prévention du 6 juillet 2022

**Page 6 : Publication du Guide Force Ouvrière**

« Proches aidants : mieux les connaître pour améliorer leurs droits »

**Page 7 : Agenda**



# FORMATION PROFESSIONNELLE

## VERS DE NOUVEAUX DROITS ?

Le 12 juillet 2022 s'est tenue une seconde RPN sur le thème de la formation professionnelle en vue de négocier un avenant à l'accord national de 2019. Initialement, cette négociation trouvait sa source dans cet accord de 2019 qui prévoit la tenue, tous les 3 ans, d'une négociation portant sur les conditions d'amélioration de la contribution conventionnelle supplémentaire fixé à 0,15% de la masse salariale brute.

Finalement, au lieu de négocier l'amélioration de la contribution conventionnelle, elle se limite à inscrire dans le préambule de son projet d'avenant le maintien du niveau de ladite contribution à 0,15% de la masse salariale.

En effet, l'UCANSS nous explique qu'elle ne peut pas proposer mieux compte tenu du contexte : d'une part, une nouvelle réforme de la formation professionnelle est annoncée depuis plusieurs mois par l'exécutif et, d'autre part, les COG ne sont pas négociées de sorte que les Caisses nationales n'ont pas de visibilité sur la GPEC et les missions des organismes.

Nous avons évidemment demandé à l'UCANSS de revoir sa copie sur ce point.

En effet, depuis des années, l'UCANSS et les caisses nationales nous expliquent que la Sécu souffre d'un manque d'attractivité et cherche à fidéliser.

La formation professionnelle, dans le contexte salarial que nous connaissons, est un vecteur d'évolution professionnelle et donc d'évolution salariale. C'est d'autant plus vrai dans les UGECAM qui connaissent des métiers en tension (un mal que le Ségur n'a pas soigné) et où les enjeux d'attractivité et de fidélisation pourraient croître dans le contexte concurrentiel actuel et à venir. Nous avons d'ailleurs insisté pour que des solutions concrètes soient enfin apportées pour que les métiers des UGECAM bénéficient d'un accès réel à des solutions concrètes de financement (notamment des passerelles avec l'OPCO UNIFORMATION), aussi bien pour que des collègues rejoignent les UGECAM que pour que les collègues des UGECAM puissent retrouver des perspectives d'évolutions internes (une pensée ici notamment pour les aides-soignantes qui souhaitent accéder au métier d'infirmière).

Plus largement, le besoin de financement sera croissant nécessairement car les outils et les

législations évoluent et que les salariés méritent d'avoir les moyens d'accéder effectivement à des formations tout au long de leur carrière pour pouvoir évoluer professionnellement.

Outre ce point, l'UCANSS a changé le périmètre de la négociation. En effet, au lieu de négocier sur la contribution susmentionnée, elle a rédigé un avenant qui viendrait :

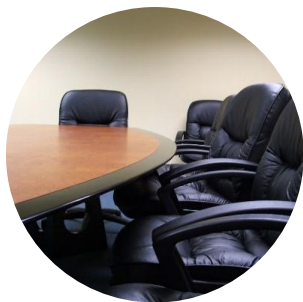
- Ajouter des certifications à la liste des formations éligibles au dispositif de reconversion ou promotion par l'alternance (PRO-A). Il s'agit de 5 certifications :
  - 2 pour la filière management : manager opérationnel et manager stratégique
  - 3 pour la filière socio-éducative : Accompagnant éducatif et social ; assistant de service social ; conseiller en économie sociale familiale.

Une limite à relever d'emblée : l'accès à la Pro-A est réservé aux salariés n'ayant pas atteint le niveau licence. Il n'y a toujours rien de prévu (et c'est un effet assumé de la loi de 2018 réformant la formation pro) pour ceux qui ont des diplômes supérieurs.

- Augmenter la durée de la VAE jusque 48 heures pour les niveaux de diplôme infra bac, en restant à 24h pour les autres salariés.
- Valoriser et reconnaître les activités de formateur interne à titre accessoire ou accompagnateur AFEST. En l'état, l'UCANSS propose d'accorder aux formateurs occasionnel 7 points par mois dans la limite de 6 mois par année civile « pour chaque action de formation professionnelle réalisée par un salarié intervenant en tant que formateur interne à titre accessoire ou accompagnateur AFEST ». Cette nouvelle prime est à distinguer de la prime de tuteur qui obéit à un régime différent.

Une prochaine réunion est d'ores et déjà fixée au 21 septembre et permettra de voir si le COMEX aura fait évoluer ses positions.

*Chafik EL AOUGRI, Secrétaire National du SNFOCOS en charge des affaires juridiques, de la formation professionnelle et de l'assurance santé complémentaire*



## PRATICIENS CONSEILS

### LE SNFOCOS SIGNATAIRE DE L'AVENANT À LA CCN POURQUOI ?

Nous voulons par la signature de cet avenant être des ouvriers d'avenir pour ceux et celles qui œuvrent au sein du Service Médical de l'assurance maladie.

**Nous portons collectivement au SNFOCOS une responsabilité, celle de la refondation des valeurs.**

Signer cet avenant à la convention collective, c'est faire enfin dérailler l'inertie des pouvoirs publics des 10 dernières années :

- En permettant au corps des praticiens conseils et notamment aux médecins conseils de pouvoir par une activité mixte (aujourd'hui permise en établissement non lucratif et demain par voie réglementaire en libéral), maintenir sa compétence ;
- En inscrivant dans le texte la re-certification avec l'engagement de l'employeur d'un maintien de compétences via la formation.

Ce sont pour nous, deux actes fondateurs pour la pérennisation du Service Médical.

**D'autres points sont majeurs dans cet avenant et ont nécessité la réécriture de certains articles de la CCN :**

- La reconnaissance pour les praticiens conseils exerçant en ARS d'un parcours professionnel identique à celui de leurs homologues exerçant au sein de la branche maladie, mettant ainsi fin à une iniquité qui perdurait depuis plusieurs années ;
- La reconnaissance financière de l'entraide inter ELSM à distance de 25 points maximum (5 points par jour d'entraide) y compris en télétravail. Ce phénomène s'était fortement développé sous le boisseau avec la crise sanitaire. Aujourd'hui il est reconnu et indemnisé ;
- L'annualisation de l'ancienneté : synonyme d'une progression financière plus rapide y compris sur le coefficient d'entrée (6 points par an au lieu de 30 points tous les 5 ans) jusqu'à la limite de 150 points ;
- La possibilité d'accéder au niveau C dans des conditions spécifiques d'exercice de double poste à responsabilité managériale ;

- Le choix, assumé par l'employeur, de favoriser l'attractivité des postes de Médecin conseil responsable ELSM. De nombreux postes B manager ELSM sont vacants et pourraient interroger à terme sur le maintien d'une hiérarchie médicale. Et ce n'est pas anecdotique.
- Nous avons limité la possibilité pour l'employeur d'octroyer au recrutement, 150 points d'expérience professionnelle à des profils particuliers.

**D'autres points n'ont pas permis des avancées suffisantes :**

- L'entraide ne peut concerner des activités régionalisées dont l'organisation est pérenne. Mais peut-être est-ce un garde-fou nécessaire contre les régionalisations rampantes ?
- Absence de prime de reconnaissance d'un niveau A expert (RCT, MP).
- La garantie minimum de mesures de rémunération portée à 25% de par le retrait des points d'ancienneté. Nous serons vigilants sur le niveau atteint chaque année.

**Cette négociation se faisait à iso moyens, donc sans enveloppe financière dédiée. Cela ne veut pas dire que nous renonçons au projet que nous portons sur la classification et la revalorisation des coefficients de base des niveaux A qui reste notre priorité. Nous sommes dans l'attente d'une véritable négociation salariale en 2023.**

Nous portons plus que jamais les revendications de :

- un relèvement conséquent du coefficient de base des bases des niveaux A
- la reconnaissance du métier d'expert technique pour les niveaux A
- la suppression de la différence B technique /B managérial .

*La Délégation du SNFOCOS : Hélène Azoury, Thomas Correze, Nicolas Gautier-Bouillaud*

# COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL COMMUN

## LETTRE AU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

### DU 6 JUILLET 2022



**Ministère de la Santé et de la Prévention**  
**À l'attention de Monsieur François BRAUN**  
**Ministre de la Santé et de la Prévention**  
**14 Av. Duquesne**  
**75350 PARIS**

Le 6 juillet 2022

Monsieur le Ministre,

L'intersyndicale regroupant les fédérations CGT, FO, CFTD, CFE-CGC et CFTC, s'est réunie le 23 juin, suite au constat commun d'une situation de plus en plus dégradée dans les organismes du Régime Général tant sur les conditions de travail que sur la baisse du pouvoir d'achat des salariés.

L'engagement permanent et fort des agents de la Sécurité sociale pour accomplir leurs missions de service public n'est plus à démontrer, malgré une charge de travail en augmentation « constante » en lien entre autres avec la baisse « constante » des effectifs, une pression du chiffre, des outils informatiques défectueux ou inopérants, des instructions contradictoires, des législations qui évoluent du jour au lendemain...

Cela entraîne des conditions de travail intenable dans les organismes. Les agents sont désormais confrontés à une situation dans laquelle ils ne peuvent plus exercer correctement leur métier. Cela peut avoir y compris des conséquences sur leur santé ou encore les inciter à quitter la Sécurité sociale. Ainsi, nous constatons que les arrêts maladie (dépression, burn-out), les abandons de poste ou encore les démissions se multiplient. Sur ce sujet d'ailleurs, les alertes dans les organismes sont de plus en plus nombreuses.

Aujourd'hui, ce sont aussi les assurés, les allocataires, les pensionnés et les cotisants, qui subissent tous ces dysfonctionnements avec des délais importants de traitement et des retards de paiement de certaines prestations qui engendrent également des difficultés d'accès aux droits et aux soins.

Face à un taux d'inflation inédit, ces situations créent encore plus de précarité et la qualité du service attendu est souvent empêchée.

S'ajoute la perte de pouvoir d'achat des agents de la Sécurité sociale dont la valeur du point n'a évolué que de 0,5 % en 11 ans avec une inflation de 5,8 % à fin juin sur les 12 derniers mois.



.../...

Aussi, les fédérations CGT, FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC vous alertent en amont de la négociation des futures COG sur les effets négatifs des réductions d'effectifs en CDI, la dégradation des Systèmes d'Information, la baisse des moyens financiers avec en face des objectifs COG tels que la prise en charge de nouvelles missions, l'amélioration du service rendu au public... Il est demandé de faire toujours plus et mieux avec moins de moyens.

L'inquiétude des organisations syndicales est forte quand on sait que le Ministère a missionné l'IGAS et l'IGF afin de trouver des pistes pour effectuer davantage d'économies de gestion à l'occasion des nouvelles COG. D'ailleurs il est regrettable que les conclusions de ce rapport ne soient pas communiquées aux organisations syndicales.


C'est pour toutes ces raisons que les organisations syndicales tirent la sonnette d'alarme et demandent à être reçues rapidement au Ministère.

Les fédérations CGT, FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC réaffirment la nécessité d'effectifs suffisants en CDI pour faire face aux charges de travail, d'une augmentation significative de la valeur du point, tenant compte du niveau inédit d'inflation et de l'impact important sur le pouvoir d'achat des salariés du Régime Général et d'une réouverture de la négociation sur la classification avec une enveloppe budgétaire à la hauteur des attentes des salariés.

Face à cette urgence, les fédérations CGT, FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC demandent, Monsieur le Ministre, à vous rencontrer à la rentrée.


Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.


**Denis LALYS**   
Secrétaire général FNPOS-CGT

**Laurent WEBER**   
Secrétaire général FEC-FO

**Florence PUGET**   
Secrétaire Nationale CFDT-PSTE

**Eric GAUTRON**   
Secrétaire général SNFOCOS

**Patrick LAVAUD**   
Secrétaire général CFE-CGC

**Frédéric BELOUZE**   
Secrétaire général CFTC PSE

Copie à :

- Monsieur Gabriel ATTAL, Ministre de l'Action et des Comptes publics,
- Monsieur Franck VON LENNEP, Directeur de la Sécurité sociale
- Monsieur Renaud VILLARD, Président du Comex de l'Ucanss,
- Madame Raynal LE MAY, Directeur de l'Ucanss

2/2



## PUBLICATION DU GUIDE FORCE OUVRIÈRE « PROCHES AIDANTS : MIEUX LES CONNAITRE POUR AMÉLIORER LEURS DROITS »

11 millions de personnes aident, régulièrement et à titre non professionnel, un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

**L'âge moyen d'entrée dans l'aide est de 39 ans**

Parmi eux, beaucoup exercent une activité

professionnelle. En 2030, selon les estimations, un salarié sur quatre sera un proche aidant avec le vieillissement de la population.

En pratique, la situation des proches aidants, les écueils auxquels ils sont confrontés (difficultés pour concilier vie personnelle et vie professionnelle, manque de formation, parcours du combattant pour accomplir les démarches administratives faute de guichet unique...) ne sont pas sans incidence sur leur santé et restent souvent dans l'ombre. Quant à leurs droits, ils restent encore mal connus (congé proche aidant, droit au répit...).

**6 proches aidants sur 10 ne se reconnaissent pas comme tel**

**Près d'1 salarié sur 4 sera un proche aidant en 2030**

Ce guide a pour objet de mieux cerner le public des proches aidants et de donner aux négociateurs des clés afin d'améliorer, par la négociation collective, les droits des proches aidants.

### Proches aidants



*Mieux les connaître pour améliorer leurs droits*

**FO**  
force-ouvriere.fr

En ligne [ici](#)



Syndicat National Force Ouvrière  
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

## POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

[snfocos@snfocos.fr](mailto:snfocos@snfocos.fr) ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>



# COMMUNIQUÉ AG2R LA MONDIALE

## GRÂCE AU BILAN DE PROTECTION SOCIALE, FAITES LE POINT SUR VOTRE SITUATION PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

Etes-vous bien couvert ? Quel sera le montant de votre revenu à la retraite ? Vous souhaitez protéger votre conjoint, préparer un projet, ou financer les études de vos enfants : connaissez-vous réellement le niveau de vos revenus actuels ? Arrêt de travail, décès, départ à la retraite... nombreuses sont les questions que vous vous posez sur ces sujets, pour vous et vos proches. L'audit d'accompagnement sur la protection

sociale d'AG2R LA MONDIALE, c'est :

- 1 - Un bilan offert et confidentiel
- 2 - Un conseiller expert à vos côtés
- 3 - Une visualisation de votre situation actuelle
- 4 - Une visualisation de votre situation optimisée
- 5 - Un accompagnement selon l'évolution de votre situation

Pour plus d'informations :

<https://www.ag2rlamondiale.fr/chefs-d-entreprise-et-TNS/tous-nos-services/realiser-un-audit-de-protection-sociale>

Pour nous contacter :

<https://www.ag2rlamondiale.fr/contactez-nous>

Par téléphone : 0970 808 808 (Numéro non surtaxé)



AG2R LA MONDIALE

**5 minutes**

pour prendre rendez-vous

**1 heure**

pour un bilan personnalisé  
offert d'une valeur de 1000 €

**1 vie**

de protection sociale complète

**Chers lecteurs,**

**La lettre de la Michodière vous donne  
rendez-vous le 8 septembre prochain.**

**Bonnes vacances à toutes et à tous.**

### AGENDA

**7 septembre 2022 :**  
INC Maladie

**14 septembre 2022 :**  
Congrès extraordinaire  
du SNFOCOS

### NOS PARTENAIRES

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX  
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

**KLÉSIA**  
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

**Amundi** | Épargne Salariale  
& Retraite

**malakoff  
humanis**  
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

**AÉSIO**  
MUTUELLE

**OCIRP**  
protéger. agir. soutenir



AG2R LA MONDIALE